

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un immeuble administratif dans la Z.I. Schéleck 2 à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande du bureau Energiao Consult pour le compte de la société R2L LUX S.à r.l. de Berchem concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un immeuble administratif dans la Z.I. Schéleck 2 à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 27 avril 2018 Réf. EAU/AUT/16/0974 de la part de Madame la Ministre de Environnement.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 15 mai 2018 et va jusqu'au 24 juin 2018 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 11 mai 2018.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale f.f.

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

